

# LE Journal de Nanterre

ORGANE DES INTÉRÊTS LOCAUX  
RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT, POLITIQUE & LITTÉRAIRE  
PARAISANT LE DIMANCHE

ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION : 36, RUE SAINT-GERMAIN, NANTERRE

Les annonces doivent parvenir au plus tard le samedi matin au bureau du Journal. Les articles locaux insérés dans la tribune libre doivent parvenir au plus tard le vendredi matin.

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS  
AUCUN ARTICLE NON SIGNÉ NE SERA INSÉRÉ

PRIX DE L'ABONNEMENT

Un an ..... 3 »  
donnant droit à la valeur de l'abonnement en Annonces

PRIX DES RÉCLAMES & ANNONCES : Réclames, la ligne 1<sup>re</sup> page 1 fr., 2<sup>e</sup> page 0 fr. 75, 3<sup>e</sup> page 0 fr. 50 — Annonces, 4<sup>e</sup> page 0 fr. 25

Cabinet de **M. Edouard Lambert**  
18, Boulevard du Levant 18  
NANTERRE

AFFAIRES LITIGIEUSES — RECOUVREMENTS

VENTE & LOCATION DE PROPRIÉTÉS

LOCATIONS DE SUITE

Grande MAISON comprenant salon, petit salon, salle à manger, cuisine, offices; au 1<sup>er</sup>, 5 chambres, cabinet de toilette, salle de bains, billard; au 2<sup>e</sup>, 6 chambres de dom., Belvédère; Jardin boisé de 4000 mètres. — 3.000 fr.

MAISON de campagne de style, avec tourelle 2 étages, salle de bains, salle de billard, jardin d'agrément de 400 mètres. — Prix 1.300 francs.

MAISON avec jardin de 700 m. en plein rapport, à proximité du ch. de fer et du tramway. Location exceptionnelle, 700 fr.

MAISON de Campagne sur avenue, libre de suite, salon, salle à manger, cuisine, office, water-closets. 1<sup>er</sup> étage 2 ch., cabinet de toilette, placards, water-closets, au-dessus 2 grandes pièces. Jardin de 350 m. en plein rapport. Prix 800 francs.

MAISON de campagne, construction élégante, à 10 min. de la gare et du tramway, 4 pièces au r.-de-ch., 3 chambres et 2 cabinets au 1<sup>er</sup>. Grenier. — Jardin fruitier de 750 m. — 900 fr.

Grand APPARTEMENT centre du pays, admirablement situé au 1<sup>er</sup>, avec pet. jardin 500 Petits APPARTEMENTS confortables de 300 à 400 fr. sur le boulevard, 5 minutes de la gare.

PAVILLON meublé indépendant de maison bourgeoise, à 5 min. de la gare, pouvant convenir à employé, le mois 20 fr. Sous-location à des conditions extrêmement avantageuses d'un appartement à Paris, quart. de la Bourse, pouv. convenir à commerce, industrie ou bureaux.

S'adresser, 18, boulevard du Levant

BONNE COUTURIÈRE DE PARIS

venant habiller NANTERRE offre ses services pour toute espèce de travail en robes, costumes, jaquettes, peignoirs, Jupons, etc., soit à façon, soit en fournissant.

Spécialité de COSTUMES TAILLEUR  
Prix modérés — Travail soigné — Cachet des grandes Maisons

**M<sup>ME</sup> AZAN**

Rue du Vieux-Pont — Villa Hébert

Belle Bicyclette de luxe modérée 1899, toute neuve, jantes bois aluminés, bonne marque, a coûté 400 fr. à vendre moitié prix. — S'adresser à M. Azan, villa Hébert, rue du Vieux-Pont, à Nanterre.

PASQUIER, horloger

7, Rue Sadi-Carnot

NANTERRE

Réparations de Montres, Pendules et Bijoux.

REMONTAGE DE PENDULES à l'année

Jeune fille, au courant de la couture. Demande des journées, de préférence chez couturière. S'adr. 18 b.d. du Levant.

VIDANGES A VAPEUR DE RUEIL

Bue des Chateaupieds — Avenue du Chemin-de-Fer

ANCIENNE MAISON V<sup>e</sup> BALLAY

ALEXANDRE LE BOTMEL

SUCCESSION

SPECIALITÉ POUR EPUISEMENT DE PIÈCES D'EAU, PURINS ET CITERNES  
PRIX : 5 FRANCS le METRE CUBE

PRÊTS sur signature à toutes personnes solvables, 4 0/0, rien d'avance. Ecrire : l'Immobilière, 45, rue Rochechouart, PARIS.

MAISON de campagne bien construite, jardin de 700 m. boisé, sur avenue ombragée, à 6 m. de la gare, p<sup>re</sup> cause départ 25,000

TERRAIN enclos de murs et grilles, propre à la construction, situé sur avenue ombragée pouvant se diviser par lots, contenance 2,400 mètres.

MAISON de campagne avec jardin de 600 m. complètement restaurée. Calorifère, salle de bains, 4 pièces au r.-de-ch. 4 ch. au 1<sup>er</sup>, eau et gaz, occasion 18,000 Diverses MAISONS de 12 à 15,000 fr. av. facilités paiement.

A VENDRE 10,000 mètres de Terrain, en Algérie, près de Blidah, pour cause de réalisation, 500 francs, soit 0,05 cent. le mètre.

Fonds de Commerce d'Épicerie dont l'importance, par sa position, ne fera que s'accroître. Prix 8,000 fr.

DEMANDES CAPITALISTE achèterait des MAISONS de bonne construction, d'un rapport justifié de 5 0/0 de 10,000 à 25,000 fr.

On Demande à louer de suite, MAISONS de 600 à 1.000 fr., avec petit Jardin.

UNE PROPRIÉTÉ avec grand Jardin, boisé si possible, à Nanterre ou environs, dans les 2.000 fr. — Pressé.

Des MAISONS et APPARTEMENTS meublés ou non pour la saison.

VEAUX Pour provoquer un bel élevage, sans diarrhée, un engraissement rapide et une chair plus ferme et plus blanche pour les veaux, il ne faut employer pour leur élevage et engraissement que la Créméline, laitage remplaçant le lait maternel et permettant aux éleveurs d'économiser leur lait, de le vendre ou de l'utiliser en beurre ou fromage.

La Créméline sert aussi pour l'élevage des agneaux, porcs et poulains, cette farine est hors-concours aux expositions, honorée de 3 diplômes et de 84 médailles, elle ne revient qu'à deux centimes le litre de lait. En vente chez tous les épiciers. — Prix : 4 fr. 25 le sac d'essai de 5 kilos contre mandat-poste adressé à ROQUES, au MANS (Sarthe). Exiger la Créméline ROQUES du Mans et se méfier des imitations et contrefaçons.

L. LEGLÈRE Entrepreneur de Peinture 15, boul. du Couchant

Travaux à forfait. Prix modérés.

Leçons de machine à écrire et de sténographie, par une dame sténographe. Copies à la machine, 0 fr. 30 c. la page. — S'adresser au bureau du journal.

Bachelet père ENTREPRENEUR DE MAÇONNERIE & MARBRERIE 67, rue du Chemin-de-Fer

A VENDRE petite Machine à repasser, neuve. Bonnes conditions. — S'adresser chez Mme Bidan, 67, r. Saint-Germain.

L. GÉNARD 10, Rue St-Germain, 10 NANTERRE

CYCLES NEUFS et Réparations en tous genres Pièces détachées

TRAVAIL SOIGNÉ & A FAÇON

Électricité et Téléphone

USINE A GAZ DE RUEIL

PRIX DU COKE

Pris à l'usine	Rendu en cave	Livraison à domicile
N° 0 ..... 1 fr. 50	1 fr. 60	dans les 24 heures
N° 1 ..... 1 fr. 40	1 fr. 50	de la commande
N° 2 ..... 1 fr. 30	1 fr. 40	
Grésillon . 1 fr. 10	1 fr. 20	

Par 50 hectolitres, les prix rendus en cave seront diminués de 0,05 Par 100 hectolitres, les prix rendus en cave seront diminués de 0,10

Installations de gaz complètes fournies par la Compagnie Pour 1 bec et 1 fourneau, location mensuelle ..... 1 fr. 25 Pour 3 becs et 1 fourneau, location mensuelle ..... 1 fr. 50

NOTA. — La longueur développée du tuyautage ne devra pas comporter plus de trente mètres pour chaque installation.

En plus de ces locations, l'abonné n'a à payer chaque mois que le gaz consommé.

INSTALLATION, NEUF & ENTRETIEN D'USINES EN TOUS GENRES

BARON, Constructeur-Mécanicien Médaille d'Or — Paris 1895

Travaux de précision, Pièces de tours sur bois et tous métaux — Travail à façon

USINE A VAPEUR Bicyclettes et Tandems sur commandes — Réparations de Cycles

13, RUE SAINT-GERMAIN — NANTERRE

GROS LOT: 500.000 FRANCS (Pour tous et à la portée de tous)

Pour 5 fr., on reçoit 5 numéros part. tirage 15 juin prochain, des PANAMA A LOTS avec PRIME UTILE et GRATUITE, 1 lot de 250,000 fr., 1 lot de 100,000 fr., 2 lots de 10,000 fr., 2 lots de 5,000 fr., 5 lots de 2,000 fr., 30 lots de 1,000 fr., 61 lots gagnants. — Copropriété des titres. Sécurité absolue. ASS. part. — Ecrire de suite à BRESSOUX, banquiers, 58, rue de Maubeuge, PARIS.

PEINTURES CHIMIQUES LIQUIDES PRÊTES A L'EMPLOI

pour les travaux de Bâtiment, Carrosserie, Cycles Meubles, Outils, etc.

LA MANGANINE, couleur à l'huile très brillante et solide PEINTURES AU VERNIS

LA RESISTANTE, Couleur à la colle en 14 nuances PEINTURE PORCELAÏNE — Peinture pour tuyaux de poêles

URALDA se... véritable PEINTURE ÉMAIL VERNIS ÉMAIL À FROID, SICCATIF POUR PARQUETS ENDUITS, COULEURS HUILES, VERNIS, MASTICS, OCRES, etc.

CARBURE DE CALCIUM Pour Appareils et Lanternes

DAZEVILLE 17, rue du Bois NANTERRE

NE PAS CONFondre. retenir l'adresse exacte: 17 RUE DU BOIS

ÉLEVAGE DES BERGÈRES

3, Rue de la Croix — NANTERRE

Spécialités de l'ANDALOUSE BLEUE et de LA MOSKOVA (Faverolles, Type unique, Brahma herminé à Manchettes

Médailles d'argent (expositions internationales d'agriculture, Paris 1889-1898) Andalous bleue ..... 0 fr. 50 pièce La Moskova ..... 0 40 » Autres Races ponduses 0 25 »

ŒUFS A COUVER POUSAINS, COQUELETS & POULETTES A VENDRE Œufs frais du jour garantis, pour enfants et malades

Imp. HUBY, 22, r. Maurepas, Rueil et 36, r. St-Germain, Nanterre

## Le Bout de l'Oreille et le Bout de la Queue

Monsieur Jean, bien connu à Nanterre, sous ce sobriquet, (V. Mantelet pour les profanes) expose à nouveau dans l'immense « Gazette de Neuilly » son style élégant et châtié.

Dans sa prose magistrale et académique, sous le couvert d'un cousin de Bourgogne, il nous fait part d'un projet renouvelé de nos pères et que je me permettrais de qualifier de génial.

En ce moment, par exemple, ce n'est plus le Maire qui dissipe les deniers communaux, c'est le Conseil Municipal tout entier qui jette l'argent par les fenêtres :

Et alors Monsieur Jean de Bourgogne arrive avec son panacée infailliable qui doit guérir tous les maux, et ce remède le voici dans toute sa grandeur et sa simplicité :

Nomination de 23 électeurs les plus imposés et par conséquent les plus imposants, afin de contrôler et d'annuler, s'il y a lieu, les faits et gestes du Suffrage Universel. Un Conseil Judiciaire, quoi.

Mais, diantre, Monsieur le Rétrograde, c'est un retour vers le Passé cela, et si vous prolongiez la consultation du cousin bourguignon, demain peut-être, allez-vous nous proposer l'arrivée du Roy.

Je crois cependant pouvoir dire en passant, que vous ne me paraissiez pas assez ferré sur l'équitation et surtout sur les armes pour crier avec lui : A cheval, Messieurs. Mais plaisanterie à part. Sous vos dehors, bonhomme, vous laissez apparaître le bout de l'oreille et le bout de la queue.

Le républicain en ruolz de la veille, redevient le lendemain de son élection le réactionnaire renforcé.

Ah ! le bon billet qu'à la Châtre. Car, quoique vous en disiez, ce n'est pas les Intérêts de la Commune qui vous guident intégralement en ce moment.

Ce que vous poursuivez toujours avec acharnement, c'est la mort administrative et politique d'un homme qui vous gêne considérablement, et qui semble au contraire se porter de mieux en mieux. Petit bonhomme vit encore.

Et si vous n'avez, dans votre sac, que des arguments de ce calibre, le citoyen Hennape, pour le bien de Nanterre, est encore pour longtemps vissé sur son fauteuil.

Je suis loin, sachez-le bien, de partager toutes les idées du Maire de Nanterre, et d'approuver aveuglément tout ce qu'il a pu émettre jusqu'à ce jour, mais je ne puis m'empêcher de reconnaître ses capacités administratives et son grand dévouement pour la chose publique.

Et malgré les dires et les jappements de certains petits roquets, jeunes folliculaires en herbe, qui ne seraient même pas capables de lui décrocher les souliers, je crois et j'espère, qu'à l'avenir, Nanterre se ressaisira et saura rendre justice au républicain intègre, qui a toujours soutenu avec énergie les Intérêts de la Commune et de la Démocratie.

Jules OUVRIER.

## COMPTE-RENDU de la FÊTE

LA RETRAITE AUX FLAMBEAUX DE SAMEDI

La fête de cette année a été très réussie. La veille, le branle-bas était donné par une retraite aux flambeaux qui a parcouru les principales rues de la ville au sens de la Fanfare municipale, sous la direction de M. Walter et des clairons et tambours du régiment d'infanterie caserné à Courbevoie.

FÊTE DU COURONNEMENT

Le temps n'a pas favorisé Nanterre cette année et cela a nu au coup d'œil que présentait le cortège, car nombre de jeunes filles n'ont pu suivre notre charmante rosière.

LA REMISE DES BIJOUX

La remise des bijoux a eu lieu à la mairie avant le départ pour l'église ; c'est une céré-

monie bien simple et pourtant très gracieuse ; elle a lieu dans le cabinet du Maire en présence des seuls invités de la municipalité.

A L'ÉGLISE

La cérémonie du couronnement a été merveilleuse, à tous les points de vue : l'œil était ébloui par l'éclat des lumières, l'oreille charmée par l'excellente maîtrise de la paroisse.

Monsieur Rozier qui présidait a pu nous donner une allocution patriotique du plus brillant effet, et il a terminé au cri de « Vive la France » qui a été couvert d'applaudissements chaleureux.

A LA MAIRIE

La municipalité et ses invités s'installent sur l'estrade. Parmi eux nous remarquons M. Ferrand, député et M. Pic, conseiller d'arrondissement.

Nous avons appris avec grand plaisir que M. Ferrand avait offert une somme de 100 francs en cadeau à notre gracieuse rosière.

On attend quelques instants la Fanfare pour commencer l'ouverture de la cérémonie civile, mais celle-ci dispersée par la pluie qui n'avait cessé de tomber pendant le défilé et du reste manquant d'ordres pour cette circonstance, avait été se sécher quelque peu et essuyer ses instruments et ses cartons.

On commence donc sans elle et M. Hennape, maire, prononce le discours suivant : Mademoiselle, Mesdames, Messieurs,

C'est à vous Mademoiselle que revient l'honneur de cette fête. De temps immémorial, chaque année, Nanterre, cette vieille et ancienne Ville qui à une époque reculée servait de rempart à l'antique Paris, connue sous le nom de Lutèce, et la dépassait comme nombre d'habitants, Nanterre, dis-je, couronne une rosière.

La cérémonie religieuse s'est perpétuée à travers les âges ; la cérémonie civile ne date que de 20 ans. Mon prédécesseur, à pareille heure et à cette même place, donnait la parole à M. de Lesseps, lequel en profitait pour lancer son affaire du Panama et attribuer la première action, à la Rosière.

Nous, nous en profitons pour parler d'œuvres humanitaires et récompenser les dévouements... A cette époque, comme aujourd'hui, je retrouve la même Dame Couronneuse et à cette époque aussi, comme aujourd'hui, je constate que le pouvoir religieux comme le pouvoir civil, est resté chacun dans sa sphère ; l'un dans le domaine spirituel, l'autre dans le domaine temporel et qu'ainsi ils ont vécu et vivent en bonne intelligence.

Un an ..... 3 »  
donnant droit à la valeur de l'abonnement en Annonces

Un an ..... 3 »  
donnant droit à la valeur de l'abonnement en Annonces

Un an ..... 3 »  
donnant droit à la valeur de l'abonnement en Annonces

Un an ..... 3 »  
donnant droit à la valeur de l'abonnement en Annonces

Un an ..... 3 »  
donnant droit à la valeur de l'abonnement en Annonces

Un an ..... 3 »  
donnant droit à la valeur de l'abonnement en Annonces

Un an ..... 3 »  
donnant droit à la valeur de l'abonnement en Annonces

Un an ..... 3 »  
donnant droit à la valeur de l'abonnement en Annonces

Un an ..... 3 »  
donnant droit à la valeur de l'abonnement en Annonces

Un an ..... 3 »  
donnant droit à la valeur de l'abonnement en Annonces

Un an ..... 3 »  
donnant droit à la valeur de l'abonnement en Annonces

# FÊTE DE NANTERRE

Brillante Fête sur la place et sous le bel ombrage des boulevards  
**THÉÂTRES, JEUX DE TOUTES SORTES — BRILLANTES ILLUMINATIONS**  
**GRAND BAL WILLIS — MUSIQUE A GRAND ORCHESTRE**

Le Dimanche 28 Mai, à 8 heures du matin  
*Tir à l'Arme de Guerre avec prix, pour les Sapeurs-Pompiers et la Fanfare municipale des Sapeurs-Pompiers*  
 à 3 heures de l'après-midi, sur le boulevard du Midi  
*Jeux Divers avec prix, pour les Dames et les Jeunes Gens de la Ville*  
 Pendant les Jeux : **CONCERT** par la Fanfare municipale  
 sous la direction de M. WALTER

à 9 heures 1/2 du soir, place de la Boule  
**GRAND FEU D'ARTIFICE**  
 Par M. BALOSSIER

Nouvelles et splendides Illuminations. — **BAL DE NUIT** à grand orchestre

Moyens de communication : Chemin de fer de St-Germain ; Tramway de l'Etoile à St-Germain

d'une voix émue, en termes très chaleureux, félicite la rosière de cette année, Mlle Pilate, fille d'un membre fondateur et le président de séance, le citoyen Royer, lui remet le cadeau offert par la Ruche, toute entière et qui consiste en une très jolie bague et un superbe bouquet aux applaudissements vigoureux qui la salue Mlle Pilate peut constater l'estime en laquelle les sociétaires la tiennent.

Après cette cérémonie l'on procède à la nomination des administrateurs et de deux démissionnaires, ainsi qu'à la nomination de la Commission de contrôle.

L'assemblée vote ensuite l'augmentation du capital, porté de 15.000 fr. à 25.000; augmentation nécessaire, le nombre de 300 actionnaires étant atteint.

Pour terminer, le Trésorier distribue à chacun le boni de l'année qui représente plus de 4.000 fr., somme qui au lieu d'aller aux intermédiaires revient à chaque consommateur.

Enfin la Ruche, n'oubliant jamais qu'elle est une grande famille une quête est faite en faveur d'un des siens qui se trouve être victime de la fatalité, produit une somme qui à l'heure actuelle dépasse 50 francs et qui grossit tous les jours par suite de la souscription ouverte au magasin.

En somme bonne soirée de famille ou l'union de tous les travailleurs s'est affirmé à nouveau.

R. CAZEBONNE.

## Concessions de Tramways

Nous extrayons du rapport de M. Bonneville les conclusions présentées par la Commission au vote du Conseil général de Seine-et-Oise :

Votre Commission a l'honneur de vous proposer la délibération suivante :

1. Conseil général,

Vu les diverses demandes de concessions de tramways présentées pour les lignes suivantes par :

10 MM. Cauderay et Renard : Issy-les-Moulineaux à Versailles ; Pont de Saint-Cloud à Vaucresson, Versailles, Saint-Cloud et Versailles par Ville-d'Avray ; Saint-Cloud au cimetière vers Buzenval.

11 La Compagnie des chemins de fer nantais : de Versailles à Sèvres ; de Sèvres à Boulogne-sur-Seine.

12 M. Faye : Saint-Cloud place d'Armes à Saint-Cloud, Porte-Jaune et Buzenval.

13 MM. Pichon et Fresson : Suresnes, Saint-Cloud, Vaucresson.

14 MM. Franck, Garnier, Gosselin : Suresnes à Garches ; Versailles à Marly-le-Roi.

15 MM. Radenac et Dulau : Versailles à la Porte-Jaune, par Roquencourt ; de Roquencourt à Port-Marly, par Louveciennes ; Versailles à Chatou, par Bougival.

16 M. Nave : Versailles à Chatou, par Bougival ; Neuilly à Maisons-Laffitte, par Saint-Germain et embranchements.

Considérant qu'il importe de ne retenir que les projets susceptibles de rendre le maximum de services aux populations tout en permettant les frais d'exploitations les moins élevés ;

Considérant qu'il convient d'assurer principalement la fréquence des relations des lignes de la banlieue avec le centre de Paris, tout en facilitant les communications des principales agglomérations entre elles ;

Considérant qu'il convient aussi de mettre en communication directe Versailles avec St-Germain, Marly, Louveciennes, Bougival et Chatou ;

Considérant que MM. Cauderay et Renard, concessionnaires de la ligne du Champ-de-Mars à Issy-les-Moulineaux, et du réseau de Boulogne avec une usine de production électrique aux Moulineaux, semblent présenter les plus sérieuses garanties de bonne exploitation pour ce qui concerne la région entre Versailles et Paris, étant donné qu'ils feront le service direct entre ces deux villes ;

Que MM. Radenac et Dulau qui viennent de faire les plus louables efforts pour l'achèvement et la mise en exploitation de la ligne de Versailles à Maule paraissent tout désignés pour compléter leurs services par l'adjonction des lignes de Versailles à Marly-le-Roi et de Versailles à Chatou ;

Que la section de Suresnes à Garches serait utilement rattachée à l'exploitation de MM. Franck, Garnier et Gosselin, déjà concessionnaires de la ligne de St-Cloud à Pierrefitte, passant par Suresnes ;

Sous la réserve générale que les divers concessionnaires seront tenus de livrer passage sur leurs voies aux voitures de tous nouveaux services qui pourraient être créés dans l'avenir, à des conditions à déterminer aux cahiers des charges ;

Vu les rapports de MM. les ingénieurs des 10 et 11 avril courant ;

Vu le rapport de M. le Préfet.

Sa 2<sup>e</sup> Commission entendue, Délibère ;

10 M. le Ministre des travaux publics est prié d'autoriser la mise à l'enquête des demandes de concessions présentées par MM. Cauderay et Renard : d'Issy-les-Moulineaux à Versailles ; du pont de St-Cloud à Vaucresson et à Versailles ; de St-Cloud à Versailles par Ville-d'Avray.

MM. Radenac et Dulau : de Versailles à Port-Marly par Louveciennes.

11 M. le Préfet est invité à soumettre à l'enquête les demandes suivantes et à en préparer les cahiers des charges.

MM. Cauderay et Renard : de St-Cloud, le cimetière de Buzenval.

MM. Radenac et Dulau : de Roquencourt à Chatou par Bougival.

MM. Franck, Garnier et Gosselin : de Suresnes à Garches.

M. le Préfet est prié d'activer les instructions de ces diverses demandes pour que le Conseil général soit à même de statuer définitivement sur les concessions dans le cours de la session d'août.

Le rapporteur président de la 2<sup>e</sup> Commission. BONNEVILLE.

## SAUVETEURS-AMBULANCIERS

MM. les Membres honoraires et actifs de la section de Nanterre sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu lundi prochain 29 courant, à 8 h. 1/2 du soir, maison Lavèque, place de la Gare.

es Drapeaux, grâce à vous, le souvenir du pays.

Qui sait même, si au moment du danger, se battant pour la Patrie, à côté du souvenir de la vieille mère qui les attend au foyer, le vôtre ne leur apparaîtra pas, comme jadis Geneviève, la Patronne de Paris apparut à nos ancêtres, pour relever leur courage abattu et vaincre pour la France!!!

La fin de ce discours est saluée d'applaudissements répétés.

La Fanfare, à son poste, cette fois, enlève brillamment l'air des pompiers de Nanterre, redemandé deux fois, et la Marseillaise dont les derniers accents disparaissent sous la multitude des applaudissements.

## LA SOIRÉE

On est allé reconduire la rosière chez l'aimable couronneuse, Mme Hennape, où des rafraichissements ont été offerts avec une grâce parfaite à toutes les personnes faisant partie du cortège.

Le soir un dîner intime réunissait quelques personnes chez M. et Mme Hennape, au dessert, M. Blocquaux, conseiller municipal a en quelques paroles très éloquentes, que nous ne saurions rendre, remercié M. Hennape de la grande cordialité de cette fête de famille et des efforts qu'il ne cesse de faire pour la prospérité de la commune, l'assurant de la plus entière sympathie de tous les assistants.

M. Lebouvier, à son tour, prononce quelques paroles dans le même sens et boit à l'aimable amphitryon et aux Dames présentes.

M. Hennape lève son verre en l'honneur des rosières, de l'aimable couronneuse de l'année précédente, Mme Dufresnoy, puis en termes émus, rappelle que Mme Hennape avait été, il y a 20 ans, l'insigne honneur de couronner une rosière.

L'heure s'avance, on va au bal de la fête, particulièrement brillant cette année, et on y a dansé jusqu'à une heure avancée de la nuit à la plus grande satisfaction de notre jeunesse.

## CONCERT DU LUNDI

Le Concert donné au square lundi dernier a donné la preuve de la capacité musicale de notre jeune Fanfare, si bien dirigée par M. Walter.

Elle a fait des progrès très sensibles qui font le plus grand honneur au dévouement de tous les musiciens et en particulier, à l'inépuisable sous-chef M. Noinville.

L'exécution des *Voces de Figaro*, de Mozart a été très applaudie ; il en a été de même pour une très jolie valse *Doux Souvenir*.

Le temps pressait pour l'enlèvement du ballon ;

Le cortège se rendit, place du Martray où il devait avoir lieu, précédé de la Fanfare jouant de joyeux pas redoublés.

Le temps beaucoup plus clair que la veille se prêtait à un magnifique départ et le *Véga* s'est enlevé majestueusement aux accents de l'air favori des *Pompiers de Nanterre*, devenu en quelque sorte l'hymne Nanterrien.

## BAL D'ENFANTS

Le Bal d'enfants avait attiré une nombreuse jeunesse qui s'en est payée à cœur joie.

Rien n'est plus charmant que de voir ces gentils bambins se dresser sur leurs petits pieds et farandoler à qui mieux mieux.

## REPRÉSENTATION DE BIENFAISANCE

Malgré le froid qu'il faisait jeudi soir et après une journée aussi maussade, le public Nanterrien avait tenu à venir en assez grand nombre assister à cette représentation.

Le *Contrôleur des Wagons-Lits*, l'immense succès du théâtre des Nouveautés, a été joué par la troupe de l'aimable M. Lusset, toujours plein de verve et d'entrain, avec beaucoup de chic et d'humour.

Inutile de dire que cette pièce a remporté un succès de fou rire et les acteurs ne peuvent pas se plaindre du froid de la salle qui était dû, non à leur façon d'interpréter leurs rôles dans lesquels ils ont tous excellé, mais à la rigueur de la température inclemente.

Complimentons particulièrement parmi les artistes de cette troupe d'être Mmes Bianchi et Danjou, MM. Lusset, Andreyor, Maurel et Fèvre, qui tous ont été à la hauteur de leurs rôles et ont justement mérité les bravos nombreux qui leur ont été décernés.

On a beaucoup remarqué l'absence au cortège des conseillers municipaux dissidents, cela donne la mesure de l'intérêt qu'ils portent à la commune, puisqu'ils font passer la question de personnes avant les intérêts de tous.

## Professat commercial — Concours d'admission à la section normale annexée à l'École des hautes études commerciales à Paris

Par décision, en date du 24 avril 1899, M. le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes a décidé que cinq places seraient mises, cette année, au concours pour l'admission à la section normale préparatoire au professorat commercial, annexée à l'École des hautes études commerciales de Paris.

L'ouverture du concours aura lieu, dans chaque préfecture, le lundi 7 août prochain. Il ne comprendra que des épreuves écrites. Les candidats devront se faire inscrire à la Préfecture du département de leur domicile avant le 1<sup>er</sup> juin.

## Lettre Ouverte

Monsieur Huby,

Par suite d'un outrepassement de mes droits je me suis rendu avec M. Hennape et M. Péan à « la Ruche » pour entrer en conciliation au sujet de l'affiche visant M. Guillebout, qui a été rendu public par le procès-verbal publié dans le Journal de Nanterre.

Je vous prie de porter à la connaissance du Public que si par ce fait je n'ai pas observé les statuts de la société, et que le Conseil d'administration de « la Ruche » ne pouvait que m'en blâmer, car la Société coopérative ne doit jamais rentrer en cause, soit au point de vue politique, soit au point de vue religieux.

CAZEBONNE.

## Nouvelles Locales

**Les blessés de dimanche**  
 Dimanche dernier nos ambulanciers ont eu de la besogne.

Vers midi 1/2 un bicycliste a été atteint par le tramway ; il a roulé 25 à 35 mètres et a reçu de multiples contusions.

Après avoir reçu les premiers soins des ambulanciers, il a été reconduit à son domicile, rue St-Marc, par M. Boullet.

Un nommé Mazellier (Eugène), travaillant depuis 1 mois chez M. Félix, marchand-ferrant, à Carrières-aux-Loups, a été trouvé dans les champs complètement inanimé.

Transporté au poste de la Mairie, les ambulanciers dirigés par les docteurs Mary et Vincent ont tout fait, pendant plus de deux heures pour le ranimer, sans y parvenir.

Il avait de graves contusions à la tête. On l'a mené à l'hospice de la Maison départementale.

Il paraît qu'il va mieux.

Aussitôt sa sortie, la justice l'interrogera pour savoir qui l'avait mis en cet état.

## Acte de courage

Lundi soir, à 1 heure du soir, rue Gambetta, en face le notaire, un nommé Deloison, surveillant aux ponts et chaussées est parvenu, après avoir été traîné quelques mètres, à arrêter un cheval emporté.

Ce brave citoyen a été légèrement blessé au poignet.

Ce n'est pas la première fois qu'il agit ainsi, il en a fait autant dernièrement à Courbevoie et dans plus de 10 circonstances semblables.

Nous lui adressons toutes nos félicitations pour ces actes de courage. La médaille des braves et le ruban tricolore paraîtraient fort bien placés sur la poitrine de ce courageux citoyen.

## Tapage, Ivresse et Rébellion

Un nommé Lafosse, demeurant rue Sainte-Genève, à Nanterre, causait, dimanche du scandale dans le débit de vins de M. Séguin. Les agents Bassaud, Teulière et Egraz intervinrent, mais ils se trouvèrent en présence non seulement de Lafosse, mais de Foucher, qui se mit à les injurier et à les battre.

Ce fut à grand-peine qu'on put s'emparer des perturbateurs qui ont été condamnés : Lafosse à 15 jours de prison et Foucher à 1 mois. Foucher a dû cette aggravation de peine aux nombreuses condamnations qu'il a à son actif.

Au moment de son arrestation il y avait quelques instants à peine qu'il venait de rendre ses comptes des journaux *Paris-Ouest* qu'il avait vendus dans la journée.

## Union des Commerçants et Industriels

**Le Congrès du 16 Mai à Asnières**  
 SUR LA  
 LOI sur les ACCIDENTS du TRAVAIL

M. GAUSS, président de la Fédération de la 5<sup>e</sup> circonscription. Il donne la parole à M. CHRISTOPHE président de la Ligue qui traite de l'importante question des patentes.

M. FERRAND, député, parle de la loi sur les accidents du travail. Il informe tout d'abord l'auditoire que la Chambre vient de voter l'ajournement à un mois de l'application de cette loi.

M. GRAUCE, imprimeur, directeur du *Journal de Saint-Denis* a la parole. Il connaît très bien la question, la développe avec une grande logique. L'orateur est souvent interrompu par les applaudissements enthousiastes des assistants.

M. FERRAND répond, essaie de réfuter les arguments si solides de M. Grauce, mais ce dernier revenant à la charge, fait prévaloir l'idée d'assurance qu'il conçoit, ainsi que les modifications qu'il espère de l'esprit d'équité de nos mandataires.

Les deux ordres du jour suivant ont été lus :

« Les représentants du commerce et de l'industrie de la 5<sup>e</sup> circonscription de St-Denis, ainsi que MM. les délégués des Chambres syndicales de Paris et de Saint-Denis réunis le 16 mai 1899, salle du théâtre d'Asnières, au nombre de 700 ont l'esprit de toute loi humanitaire et souhaitent que nos législateurs entourent de leur constante sollicitude la classe intéressante des travailleurs, demandant que l'application de la loi sur les accidents du travail soit modifiée afin d'apporter un règlement compatible avec l'équité et la justice.

« Elle émet le vœu qu'une commission soit nommée pour étudier la question de la forme d'assurance la plus pratique et la plus économique ».

« Les commerçants, industriels et salariés de la 5<sup>e</sup> circonscription de Saint-Denis réunis au nombre de 600 salle du théâtre d'Asnières le 16 mai 1899 après avoir entendu l'exposé des motifs concernant la loi sur les patentes conformément au projet déposé par M. Georges Berry voté à la Chambre et pendant au Sénat, approuvent entièrement le principe de l'assurance par le citoyen Christophe et émettent le vœu de voir la susdite loi votée, et appliquée dans le budget de 1899 ».

## LA "RUCHE"

Samedi 13 Mai, à 8 h. 1/2 du soir, Salle de la Mairie a eu lieu l'Assemblée générale de la Ruche, où presque tous les actionnaires convoqués étaient présents.

Le président remercie les Sociétés sœurs qui assistent à cette réunion :

La *Revendication*, de Puteaux,  
 L'*Abeille Suresnoise*,  
 La *Fraternelle*, de Port-Marly,  
 La *Famille*, de Bougival,  
 L'*Espérance*, de Rueil.

Ensuite le comptable donne lecture du bilan, lequel mis aux voix est adopté à l'unanimité.

Le Rapporteur du Conseil d'administration prend la parole, explique très clairement le fonctionnement du magasin et fait ressortir la marche en avant de la Société, sa vitalité étonnante et le démontre par des chiffres, plus probants que des paroles, car en effet l'augmentation de 30.000 fr. du chiffre d'affaire qui a atteint près de 120.000 fr. pendant l'année est une preuve irréfutable de cette marche en avant.

Il fait remarquer, avec juste raison, que par le fait des capitaux disponibles qui s'élèvent à près de 7.000 fr. la société est assurée contre tout événement.

Le rapporteur de la Commission de contrôle lit à son tour le rapport de cette commission qui rend hommage à la bonne gestion du Conseil d'administration dont la preuve éclate en lisant le bilan jusqu'à l'inventaire sur 12.827 f.65 de marchandises en magasin il n'en était dû que 1.320 fr. 80 aux fournisseurs.

Puis l'assemblée écoute la lecture du Règlement de la Caisse de prêt, œuvre de solidarité sociale fondée il y a deux ans et qui ne devait fonctionner que le jour où son capital aurait atteint 1.200 fr., ce que l'on aurait supposé demander au moins 4 ans, mais qui a pu être réalisé en 2 ans. Ce fait, tout à l'honneur des actionnaires.

Cette caisse de prêt, comme l'explique très éloquemment le rapporteur sera d'une discrétion absolue, car seul les trois commissaires nommés pour en avoir la direction connaîtront les noms des demandeurs ; les prêts seront faits en cas de chômage, de maladie, de décès, etc. et simplement sur l'honneur, aucun papier pouvant engager le débiteur ne lui sera demandé.

Ensuite l'administrateur-délégué, le citoyen Cazebonne, prend la parole et

C'est tellement vrai que toujours, et pas un député actuel ne l'ignore, nous l'exprimons clairement dans notre formule de caisse de retraites : « Fondation d'une caisse nationale de retraites pour les vieillards et les invalides du travail. »

Tous les groupes républicains ont accepté cette formule typique et le gouvernement avait le devoir d'en tenir compte.

Pour se rapprocher le plus possible de cette expression, il faudrait établir l'Assurance mutuelle obligatoire, au moyen d'une caisse indépendante, quoique d'Etat, régie par un comité composé de députés, de sénateurs et de délégués des grands corps de l'Etat.

Cette caisse pourrait également comprendre une assurance non moins utile, celle contre les chômages accidentés.

Tous les Français imposés ou imposables devraient y concourir et cela ad Valorem.

Tout contrat d'assurance devra être caduc de plano, le jour de l'application des dites réformes.

Au cours d'une conversation que nous avons eue avec MM. Ferrand et Pic, à l'issue du couronnement de la rosière, il a été échangé différentes idées à ce sujet.

Quant à nous, nous sommes partisans de l'application immédiate de la loi, qui, comme tous progrès, comporte quelques changements dans la vie sociale, tout en faisant quelques réserves au sujet de l'application de certains articles.

Nous sommes persuadés. D'ailleurs, que cette agitation factice s'apaisera bientôt et que les améliorations qu'il est nécessaire d'apporter à cette loi trouveront des défenseurs au Parlement.

Nous ouvrons à ce sujet une « tribune libre » où nos lecteurs pourront échanger leurs idées.

## Abondance des matières nous oblige à remettre au prochain numéro la suite de l'incident Roy.

## Union des Commerçants et Industriels

### Le Congrès du 16 Mai à Asnières

M. GAUSS, président de la Fédération de la 5<sup>e</sup> circonscription. Il donne la parole à M. CHRISTOPHE président de la Ligue qui traite de l'importante question des patentes.

M. FERRAND, député, parle de la loi sur les accidents du travail. Il informe tout d'abord l'auditoire que la Chambre vient de voter l'ajournement à un mois de l'application de cette loi.

M. GRAUCE, imprimeur, directeur du *Journal de Saint-Denis* a la parole. Il connaît très bien la question, la développe avec une grande logique. L'orateur est souvent interrompu par les applaudissements enthousiastes des assistants.

M. FERRAND répond, essaie de réfuter les arguments si solides de M. Grauce, mais ce dernier revenant à la charge, fait prévaloir l'idée d'assurance qu'il conçoit, ainsi que les modifications qu'il espère de l'esprit d'équité de nos mandataires.

Les deux ordres du jour suivant ont été lus :

« Les représentants du commerce et de l'industrie de la 5<sup>e</sup> circonscription de St-Denis, ainsi que MM. les délégués des Chambres syndicales de Paris et de Saint-Denis réunis le 16 mai 1899, salle du théâtre d'Asnières, au nombre de 700 ont l'esprit de toute loi humanitaire et souhaitent que nos législateurs entourent de leur constante sollicitude la classe intéressante des travailleurs, demandant que l'application de la loi sur les accidents du travail soit modifiée afin d'apporter un règlement compatible avec l'équité et la justice.

« Elle émet le vœu qu'une commission soit nommée pour étudier la question de la forme d'assurance la plus pratique et la plus économique ».

« Les commerçants, industriels et salariés de la 5<sup>e</sup> circonscription de Saint-Denis réunis au nombre de 600 salle du théâtre d'Asnières le 16 mai 1899 après avoir entendu l'exposé des motifs concernant la loi sur les patentes conformément au projet déposé par M. Georges Berry voté à la Chambre et pendant au Sénat, approuvent entièrement le principe de l'assurance par le citoyen Christophe et émettent le vœu de voir la susdite loi votée, et appliquée dans le budget de 1899 ».

## Abondance des matières nous oblige à remettre au prochain numéro la suite de l'incident Roy.

## Union des Commerçants et Industriels

### Le Congrès du 16 Mai à Asnières

M. GAUSS, président de la Fédération de la 5<sup>e</sup> circonscription. Il donne la parole à M. CHRISTOPHE président de la Ligue qui traite de l'importante question des patentes.

M. FERRAND, député, parle de la loi sur les accidents du travail. Il informe tout d'abord l'auditoire que la Chambre vient de voter l'ajournement à un mois de l'application de cette loi.

M. GRAUCE, imprimeur, directeur du *Journal de Saint-Denis* a la parole. Il connaît très bien la question, la développe avec une grande logique. L'orateur est souvent interrompu par les applaudissements enthousiastes des assistants.

M. FERRAND répond, essaie de réfuter les arguments si solides de M. Grauce, mais ce dernier revenant à la charge, fait prévaloir l'idée d'assurance qu'il conçoit, ainsi que les modifications qu'il espère de l'esprit d'équité de nos mandataires.

Les deux ordres du jour suivant ont été lus :

« Les représentants du commerce et de l'industrie de la 5<sup>e</sup> circonscription de St-Denis, ainsi que MM. les délégués des Chambres syndicales de Paris et de Saint-Denis réunis le 16 mai 1899, salle du théâtre d'Asnières, au nombre de 700 ont l'esprit de toute loi humanitaire et souhaitent que nos législateurs entourent de leur constante sollicitude la classe intéressante des travailleurs, demandant que l'application de la loi sur les accidents du travail soit modifiée afin d'apporter un règlement compatible avec l'équité et la justice.

« Elle émet le vœu qu'une commission soit nommée pour étudier la question de la forme d'assurance la plus pratique et la plus économique ».

« Les commerçants, industriels et salariés de la 5<sup>e</sup> circonscription de Saint-Denis réunis au nombre de 600 salle du théâtre d'Asnières le 16 mai 1899 après avoir entendu l'exposé des motifs concernant la loi sur les patentes conformément au projet déposé par M. Georges Berry voté à la Chambre et pendant au Sénat, approuvent entièrement le principe de l'assurance par le citoyen Christophe et émettent le vœu de voir la susdite loi votée, et appliquée dans le budget de 1899 ».

## Abondance des matières nous oblige à remettre au prochain numéro la suite de l'incident Roy.

## Union des Commerçants et Industriels

### Le Congrès du 16 Mai à Asnières

M. GAUSS, président de la Fédération de la 5<sup>e</sup> circonscription. Il donne la parole à M. CHRISTOPHE président de la Ligue qui traite de l'importante question des patentes.

M. FERRAND, député, parle de la loi sur les accidents du travail. Il informe tout d'abord l'auditoire que la Chambre vient de voter l'ajournement à un mois de l'application de cette loi.

M. GRAUCE, imprimeur, directeur du *Journal de Saint-Denis* a la parole. Il connaît très bien la question, la développe avec une grande logique. L'orateur est souvent interrompu par les applaudissements enthousiastes des assistants.

M. FERRAND répond, essaie de réfuter les arguments si solides de M. Grauce, mais ce dernier revenant à la charge, fait prévaloir l'idée d'assurance qu'il conçoit, ainsi que les modifications qu'il espère de l'esprit d'équité de nos mandataires.

Les deux ordres du jour suivant ont été lus :

« Les représentants du commerce et de l'industrie de la 5<sup>e</sup> circonscription de St-Denis, ainsi que MM. les délégués des Chambres syndicales de Paris et de Saint-Denis réunis le 16 mai 1899, salle du théâtre d'Asnières, au nombre de 700 ont l'esprit de toute loi humanitaire et souhaitent que nos législateurs entourent de leur constante sollicitude la classe intéressante des travailleurs, demandant que l'application de la loi sur les accidents du travail soit modifiée afin d'apporter un règlement compatible avec l'équité et la justice.

« Elle émet le vœu qu'une commission soit nommée pour étudier la question de la forme d'assurance la plus pratique et la plus économique ».

« Les commerçants, industriels et salariés de la 5<sup>e</sup> circonscription de Saint-Denis réunis au nombre de 600 salle du théâtre d'Asnières le 16 mai 1899 après avoir entendu l'exposé des motifs concernant la loi sur les patentes conformément au projet déposé par M. Georges Berry voté à la Chambre et pendant au Sénat, approuvent entièrement le principe de l'assurance par le citoyen Christophe et émettent le vœu de voir la susdite loi votée, et appliquée dans le budget de 1899 ».

## ETAT-CIVIL

NAISSANCES. — Rotty, Juliette, rue du Docteur-Foucault, 18 ; Curioni, Yvonne, rue Gambetta, 6 ; Guillot, Paul, place du Martray, 6 ; Renaud, Julie, rue de la Mairie, 1 ; Guéry, Lucie, avenue de la République, 75.

MARIAGES. — M. Kirchoff, à Puteaux, et Mlle Prévot, à Nanterre.

DÉCÈS. — Froger, 5 ans, Carrières-aux-Loups ; Mme Gidon, 78 ans, route de Paris, 80 ; M. Rousseau, 60 ans, rue des Rosiers ; Mme Asseman, 34 ans, bd du Levant, 12.

Le Directeur-Gérant : E. HUBY

## UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau : dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maux de gorge, de la poitrine, de l'estomac, de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir complètement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre dont on appréciera le but humanitaire est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale, à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

## Avis

M. CORSON, photographe, 13, rue Giroux, à Rueil, prévient le public qu'il ne répond pas des dettes que sa femme pourrait contracter.

**A VENDRE** petite Machine à repasser, neuve. Bonnes conditions. — S'adresser chez Mme Bédan, 67, r. Saint-Germain.

## A Louer de suite

Pièce de 80 mètres de superficie, au rez-de-chaussée pour magasin de réserve ou industrie 6, rue St-Denis, près la Mairie S'adresser dans la Maison.

Jeune fille, au courant de la couture, demande des journées, de préférence chez couturière. S'adr. 18 bd du Levant.

## Eviter les contrefaçons

**CHOCOLAT MENIER**  
 Exiger le véritable nom

## 4, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE, 4

## RUEIL

**OPTIQUE L. LEHIEULLE**  
 Horloger de la Ville  
 et de la 1<sup>re</sup> des Tramways de Paris à St-Germain

REMONTEMENTS DE PENDULES A L'ANNÉE  
 RÉPARATIONS en TOUS GENRES  
 Fantaisie riche — Articles de Fumeurs  
 Bijouterie religieuse  
 Bijouterie deuil, or et argent  
 Bijouterie doublé or

**PENDULES EN TOUS GENRES**  
 Coussins pour Coussons de Mariées

Montres Or, Argent, Nickel, simples et compliquées  
 PETITE & GROSSE ORFÈVRE ARGENT — ORFÈVRE MÉTAL BLANC  
 TOUTES MARQUES AU PRIX DES TARIFS

## VIEN DE PARAÎTRE

## L'ANNUAIRE-GUIDE

administratif, historique, industriel et commercial  
**DE NANTERRE**

PAR Edmond HUBY  
 (Prix : UN franc) (Prix : UN franc)

On le trouvera chez tous les Libraires et dans tous les Bureaux de Tabac et chez M. HUBY, imprimeur, 36, rue Saint-Germain

## DEMANDER dans TOUTES les PHARMACIES

La VÉRITABLE  
**TISANE QUAKERS**  
 DÉPURATIVE CONCENTRÉE des  
 BIEN SUPÉRIEURE  
 AUX AUTRES. Agréable à prendre.  
 RECOMMANDÉE PAR LES MÉDECINS  
 dans le traitement de toutes les Maladies provenant  
 de l'impureté du sang.  
 Vente en Gros : 223, Paris Street, NEW-YORK.  
 FRANCE 200, 210, Saint-Antoine, PARIS.

Vente au détail à Nanterre : chez M. LABOUREUR, rue du Chemin-de-Fer, 31, dépositaire également de la GRANULEINE, contre les diarrhées infantiles, SIROP PECTORAL, contre les toux rebelles VALERIANATE D'AMMONIAQUE, médicament couronné par l'Académie de médecine